

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de remplacer ou de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants afin que les jeunes qui sont accusés et reconnus coupables d'un crime reçoivent des peines plus sévères.

[Français]

L'IMMIGRATION

M. Mac Harb (Ottawa—Centre): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens de la région d'Ottawa—Carleton. Ils demandent au gouvernement de présenter un projet de loi qui soit plus équitable pour les réfugiés au Canada.

[Traduction]

LA CONSTITUTION

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Les signatures ont été recueillies par Elizabeth J. Dutton, de Thornhill. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à promulguer une loi portant tenue d'un référendum sur les modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement. Un tel référendum serait assujéti aux conditions suivantes:

- a) les résultats en seraient exécutoires;
- b) pour être acceptées, les offres devraient obtenir la majorité des voix exprimées
 - 1) dans l'ensemble du Canada;
 - 2) dans la majorité des provinces, les territoires formant une seule province aux fins du référendum.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'entendre d'autres pétitions, la Présidence désire rendre une décision. Si je peux prendre quelques instants de la Chambre pour rendre ma décision, je reviendrai ensuite aux pétitions.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES

M. le Président: J'ai reçu, conformément au paragraphe 52(1) du Règlement, un avis de motion du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte qui demande la tenue d'un débat d'urgence.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je veux donner avis de mon intention de proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article 52 du Règlement, pour discuter

d'une question précise dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir le sort des pêcheurs et des travailleurs des usines de poisson de Terre-Neuve et du Labrador qui n'ont aucun revenu depuis le 15 mai.

Ces personnes ont un besoin urgent de soutien économique provisoire afin de pouvoir se procurer les nécessités essentielles d'ici à ce que le gouvernement du Canada, sur les conseils du ministre des Pêches et des Océans, prenne une décision définitive relativement à un programme de gestion des pêches et indemnise ceux qui seront déplacés par suite de l'adoption de mesures de conservation.

Je signale brièvement que les résidents des villages de pêche de Terre-Neuve et du Labrador, et en fait de toute la région atlantique, savent qu'il ne reste plus que quelques jours de séance avant que le Parlement ne s'ajourne. Ces personnes sont conscientes des mesures draconiennes qui doivent être prises pour préserver les stocks de morue. Elles sont prêtes à assumer les conséquences de ces décisions mais elles voudraient, ce qui est bien légitime, être entendues avant que la Chambre ne prenne congé pour l'été. Ces personnes veulent que les problèmes et les possibilités qui existent dans le contexte actuel soient débattus à la Chambre.

Elles sont aussi conscientes du fait que le grave désastre qui les frappe a été discuté, compris et reconnu par le Parlement du Canada, et qu'il a fait l'objet de mesures. Monsieur le Président, c'est dans ce contexte et celui de la période des questions d'aujourd'hui que je formule cette demande urgente.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je veux d'abord remercier le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. La Chambre comprendra certainement que, compte tenu des responsabilités qui m'ont incombé dans le passé, je suis très sensible au problème signalé à la Chambre aujourd'hui par le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Je sais également que cette préoccupation est partagée par d'autres députés.

J'ai écouté très attentivement l'échange entre le premier ministre et le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, et j'ai noté que celui-ci a fait allusion au problème à cette occasion. Toutefois, j'estime devoir m'en tenir au Règlement. En conséquence, malgré le fait que cette question soit importante et qu'elle préoccupe un grand nombre de personnes, je ne suis pas disposé à ce moment-ci à suspendre la séance aux fins de la tenue